

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

ASSOCIATION TDAH France
4, allée du Brindeau

75019 PARIS

Créatis Audit

Société de Commissaire aux Comptes
71 avenue Victor Hugo
75116 Paris
Tél. +33 1 53 64 99 99
creatisaudit@jegardcreatis.com

SAS au capital de 450 120 €
APE 6920Z - TVA FR 78 722 005 360
RCS Paris - Siret 722 005 360 00085
www.jegardcreatis.com

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

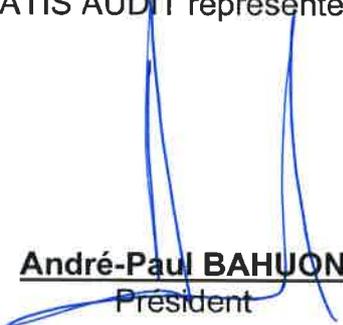
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 mars 2023
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :


André-Paul BAHUON
Président



BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021	
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de recherche et de développement					
		Donations temporaires d'usufruit					
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31				
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		13 844	12 443	1 401	1 873
		Immobilisations corporelles en-cours					
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total (I)			13 844	12 443	1 401	1 873	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours	32	4 615		4 615	5 770	
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés		3 060		3 060	200
		Créances reçues par legs ou donations	34				
		Autres créances		60 000		60 000	63 135
	DIVERS	V.M.P					
		Instruments de trésorerie	35				
	Disponibilités		277 477		277 477	291 167	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance	36				1 080	
	Total (II)			345 152		345 152	361 351
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(III)					
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) 36					
	Ecart de conversion actif	(V)					
TOTAL GENERAL (I à V)			368 996	12 443	346 654	363 225	



BILAN PASSIF

		Note	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Autres			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves	40		
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		128 979	77 676
	Autres		95 000	
	Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		31 777	146 302	
Situation nette (sous total)		255 756	223 979	
	Total (I)		255 756	223 979
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	41		
	Fonds dédiés		70 800	83 740
	Total (II)		70 800	83 740
PROVISIONS	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		12 374	48 717
	Dettes des legs ou donations	43		
	Dettes fiscales et sociales		7 216	4 911
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		408	210
Instrument de trésorerie				
Comptes rattachés				
Produits constatés d'avance	44			1 668
	Total (IV)		19 998	55 506
Ecarts de conversion passif	(V) 44			
TOTAL GENERAL (I à V)			346 554	363 225



COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2022	31/12/2021
Nombre de mois de la période			12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION	Colisations		124 677	109 240
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		6 284	870
	Ventes de prestations de service (dont parrainages)		6 696	3 165
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions d'exploitation		60 500	68 667
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels	50	30 752	30 519
	Mécénats		6 642	5 055
	Legs, donations et assurances-vie			9
	Contributions financières			
	Autres			
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Utilisations des fonds dédiés		72 940	94 560	
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)			308 491	312 084
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		1 020	
	Variation de stock		1 155	1 637
	Autres achats et charges externes		154 182	161 489
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		413	2 400
	Salaires et traitements	51	44 864	42 706
	Charges sociales		12 142	8 267
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		1 472	1 766
	Dotations aux provisions			
	Reports en fonds dédiés		60 000	22 300
	Autres charges		2 697	4 337
Total des charges d'exploitation (II)			277 945	244 903
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			30 546	67 181
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		1 258	521
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	53		
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers (III)			1 258	521
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées	54	28	
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières (IV)			28	
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)			1 231	521
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)			31 777	67 702



COMPTE DE RESULTAT

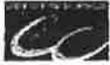
		Note	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			78 600
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (V)			78 600
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VI)			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				78 600
(VII)	Participation des salariés aux résultats	57		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices	58		
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V)			309 749	391 205
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			277 972	244 903
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)			31 777	146 302

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Produits	Bénévolats		177 143	176 080
	Prestations en nature		1 658	
	Dons en nature			
	Total		178 801	176 080
Charges	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services		1 658	
	Personnel bénévole		177 143	176 080
	Prestations en nature			
	Total		178 801	176 080



Annexe

Jégard Créatis



Note 10 - Faits caractéristiques

Présentation de l'association :

HyperSupers – TDAH France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique. Son rôle est d'aider les familles, les adultes et les enfants concernés par le Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité (TDAH).

L'objectif de l'association est de faire progresser la situation des personnes qui présentent un TDAH, sur le plan de la santé, des soins, de l'inclusion scolaire, de l'accès et du maintien dans l'emploi, grâce à une meilleure compréhension du TDAH, et à la solidarité entre les personnes concernées.

Pour venir en aide aux personnes avec TDAH, l'association a inscrit dans ses statuts : « *Agir pour une meilleure connaissance du trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) au sein des troubles du neurodéveloppement. Informer et accompagner les familles. Intervenir auprès des institutions publiques et privées pour améliorer la connaissance, la prise en charge, le dépistage, les traitements et la recherche. Favoriser l'inclusion scolaire, sociale ou professionnelle des enfants, des adolescents et des adultes atteints de TDAH.* »

Faits concernant l'année 2022

L'association a procédé à une nouvelle embauche fin 2022. L'effectif au 31 décembre 2022 est donc de deux salariés. Il est à noter que l'association continue de rémunérer sa présidente dans les limites imposées par la loi à savoir au 3/4 du smic.

Aucune provision pour départ à la retraite n'a été comptabilisé du fait de son caractère non significatif.

Lors de la dernière assemblée général, il a été décidé d'affecter une partie du résultat de 2021 en réserves pour projet. Cette réserve a été constitué en vue d'aider au développement de l'association pour les années futures.

Valorisation des contributions volontaires.

Comme chaque année, l'association a valorisé dans son compte de résultat les contributions volontaires.

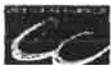
Celles-ci sont deux de natures :

- Mise à disposition gratuite de biens
- Personnel bénévol.

La mise à disposition gratuite de biens concerne la remise significative qui a été accordé à l'association pour une location de salle

Le personnel bénévol a été valorisé en fonction du nombre d'heures effectuées par les bénévoles de l'association.

Un taux horaire moyen a été valorisé en fonction des activités exercées par les bénévoles.



Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général (PCG), modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, le règlement ANC n°2017-01 du 5 mai 2017 et le règlement n°2018-01 du 20 avril 2018, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

L'application du règlement ANC n° 2018-01 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs n'a pas entraîné de modification dans la présentation des comptes de la société et dans leur comparabilité.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués pour l'établissement des comptes annuels de l'année précédente.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

* Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à leur valeur nette comptable.

* Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

* Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits).

* Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises, initialement enregistrées pour leur contrevaieur à la date de l'opération, au cours de fin d'exercice, est portée au bilan en "écarts de conversion". Une provision pour risques de change est dotée sur les pertes latentes constatées.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

**Note 31 - Immobilisations****Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	12 844			13 844
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	12 844			13 844
Immobilisations financières				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
Total				
Total général	12 844			13 844

**Mouvements des amortissements**

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage Industriels	10 971	1 472		12 443
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Total	10 971	1 472		12 443
Total général	10 971	1 472		12 443

Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 12 844	+ 10 971	+ 1 873
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+ 1 472	- 1 472
Cessions ou mises hors service	-	-	-
Valeur en fin d'exercice	= 12 844	= 12 443	= 401

Note 41 - Fonds reportés et dédiés

Les fonds dédiés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

- Fonds dédiés sur projet divers	10 800 €
- Fonds dédiés sur Subvention CNAM	60 000 €
TOTAL :	70 800 €

**Note 60 - Autres informations****Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 060	3 060	
Autres créances	60 000	60 000	
Totaux	63 060	63 060	

Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 374	12 374		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	7 216	7 216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	408	408		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	19 998	19 998		